



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du conseil – le 26 mai 2023 à 9 h

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au Village de Letellier, en la Province du Manitoba, le 26 mai 2023 à 9 h.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Émile Rémillard
	Louis Duval
	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Paul Sabourin
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe par intérim	Mélanie Collette

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 9 h.

2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 100

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 26 mai 2023 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE

3 Huis clos

N° de résolution : 23 102

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm se constitue en comité plénier à huis clos pour discuter de questions juridiques.

ADOPTÉE

3.1 Huis clos – reprise

N° de résolution : 23 103

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

4 Affaires générales

4.1 Appel d'un avis de contravention et d'un ordre de réparation - 144, rue Caron

N° de résolution : 23 104

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QU'un avis de contravention et un ordre de réparation ont été signifiés le 27 avril 2023 à Ed Crossing Ltd, propriétaire du 144, rue Caron, Saint-Jean-Baptiste, numéro de rôle 160400.000;

ATTENDU QU'un appel de l'ordre a été reçu le 5 mai 2023;

ATTENDU QUE le conseil a examiné l'appel et entendu les observations du propriétaire et de son représentant légal;

ATTENDU QUE le conseil a également entendu les observations de la représentation juridique de la M. r. de Montcalm;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil reporte la décision de l'appel au 7 juin 2023 afin d'avoir le temps de recueillir des informations supplémentaires et des conseils juridiques.

ADOPTÉE

4.2 Appel d'offres chemin St Mary's - conception et construction

N° de résolution : 23 105

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm, avec un financement complet du Programme de fonds de la prévention des catastrophes et de résilience aux changements climatiques du gouvernement provincial du Manitoba, entreprend un projet d'amélioration de la route et d'atténuation des inondations sur le chemin St Mary's afin de réduire les répercussions des inondations sur les infrastructures municipales;

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la conception préliminaire a été lancé le 31 mars 2023;

ATTENDU QU'une (1) offre a été reçue avant la date limite du 28 avril 2023;

ATTENDU QUE l'offre a été étudiée d'abord pour assurer la satisfaction des exigences obligatoires et ensuite conformément aux critères d'évaluation inclus dans l'appel d'offres;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve l'attribution du contrat d'ingénieur maître pour le projet d'amélioration de la route et d'atténuation des inondations (chemin St Mary's) à Stantec Consulting Ltd, pour la somme de 288 265,02 \$, TPS non comprise, conformément à la proposition.

ADOPTÉE

4.3 Maison Perron - statut de patrimoine municipal

N° de résolution : 23 106

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE la maison Perron est située au Musée Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la famille Perron a demandé à la M. r. de Montcalm d'entamer le processus de désignation de la maison Perron comme édifice du patrimoine municipal;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande à la directrice générale d'entamer le processus de désignation de la maison Perron.

ADOPTÉE

4.4 Demande de résolution de la M. r. de Stuartburn

5 Levée de la séance

N° de résolution : 23 107

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 9 juin 2023 à 9 h.

Levée de la séance : 9 h 51.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale